

NÉGOCIATION CLASSIFICATION

ON NE FAIT PAS DU NEUF AVEC DU VIEUX

L'employeur a présenté une proposition de grille Employé et Cadre aux organisations syndicales qui, à ce stade, est très proche de celle déjà en place.

Grille actuelle administrative	Niveaux de classification	N1	N2	N3	N4	Niveau sup	N5A	N5B	Niveau sup	N6	N7	N8	N9
	Coefficients de qualification	190	198	215	240		260	285		315	360	400	430
Coefficients de base global	222,38	223,40	237,65	252,03	266,32	289,7	320,2	365,9	406,6	437,1			
Proposition de révision	Niveaux de qualification	1	2	3	4	4B	5A	5B	5C	6	7	8	9
	Alternative présentation des niveaux	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Coefficients de base global	233	237	243	257	266	275	300	310	330	375	415	445
	Nombre de points supplémentaires sur la base des coefficients de qualification	+43	+39	+28	+17		+15	+15		+15	+15	+15	+15
	Nombre de points supplémentaires sur la base des coefficients de base global	+11	+14	+5	+5		+9	+10		+10	+9	+9	+8



Cette proposition de grille se limite à ajouter deux niveaux avec un fort tassement entre les passages de niveaux. En effet, cette grille est sur 212 points contre 240 actuellement (écart niv9/niv1).

La **CFDT** a obtenu qu'un premier **groupe de travail** se réunisse dès le **30 avril** avec pour objet :

- ➔ De débattre sur la méthode de cotation proposée par l'employeur qui permettra de positionner les emplois dans une grille de classification
- ➔ De tester les différentes grilles de classification



L'enjeu de ces réunions de travail sera, pour la **CFDT**, de proposer une grille alternative et de faire valoir ses revendications afin que l'emploi de chaque salarié soit positionné au niveau le plus juste.